

En fin d'année 2022, l'emploi insulaire retrouve son rythme de croissance d'avant crise sanitaire

Sur l'île, avec 128 300 emplois au 31 décembre 2022, l'emploi salarié augmente de 1,8 % sur un an, soit un rythme atténué par rapport à l'année précédente. Les déclarations préalables à l'embauche progressent nettement en un an. Les créations d'emploi restent soutenues dans l'hébergement-restauration mais ralentissent de façon marquée dans le commerce. Dans la construction, l'emploi se maintient malgré une diminution du nombre de mises en chantier et des difficultés persistantes de recrutements. Enfin, dans l'industrie, l'emploi se stabilise.

L'emploi salarié insulaire retrouve un rythme de croissance de 1,8 %

Avec 128 300 emplois au 31 décembre 2022, l'emploi salarié insulaire progresse de 1,8 % sur un an, soit un rythme supérieur à celui en France hors Mayotte où l'évolution de l'emploi reste positive de 1,3 %. Sur l'île, la croissance de l'emploi salarié est plus soutenue en Haute-Corse (+2,1 %) qu'en Corse-du-Sud (+1,6 %) ► **figure 1**.

Le dynamisme de l'emploi insulaire s'atténue par rapport à l'année précédente (+3,3 %), pour retrouver un rythme de croissance proche de celui de la période pré Covid-19. En effet, entre 2016 et 2021, l'emploi régional progresse de 2,0 % en moyenne annuelle contre +1,3 % en France hors Mayotte ► **figure 2**. En outre, avec 7 600 emplois supplémentaires, le salariat régional dépasse de 6,3 % son niveau d'avant la crise sanitaire. Au cours du 1^{er} semestre 2022, l'emploi salarié croît de 1,4 %. L'effet de rebond qui s'était amorcé au 2^e semestre 2021 s'atténue ensuite et la croissance des effectifs redevient plus modérée (+0,5 % sur le 2^e semestre 2022).

La bonne tenue de l'économie insulaire se traduit par une augmentation de l'emploi privé (+2,3 %) qui totalise 94 400 emplois au 31 décembre 2022. Regroupant la plupart des effectifs du public, le tertiaire non marchand progresse de 1,7 % ► **figure 3**. Sa part dans l'emploi est stable avec 46 300 emplois en fin d'année, soit 36 % de l'emploi salarié régional. Hors contrat d'intérim, les Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) recueillies en 2022 en Corse par l'Urssaf sont supérieures de 13 % à celles en 2021 ► **figure 4**. La hausse est forte en Corse-du-sud et en Haute-Corse avec respectivement +15 % et +11 % ► **figure 5**. Ce contexte de reprise profite autant aux CDD (+13 %) qu'aux CDI (+14 %). Plus particulièrement dans l'hôtellerie-restauration, fortement utilisatrice de contrats saisonniers, le rebond des intentions d'embauche (+20 %) fait suite à une année 2021 pénalisée par des fermetures

d'établissements en début de saison, auxquelles se sont ajoutées des difficultés de recrutements. À l'inverse, les DPAE sont en repli de 2 % dans la construction, secteur qui a soutenu l'emploi régional au cours des deux années précédentes. Les difficultés de recrutements persistent néanmoins, en particulier dans l'hôtellerie-restauration et la construction.

Le tertiaire marchand toujours créateur d'emplois

Le tertiaire marchand hors intérim continue de créer des emplois. Ses effectifs au 31 décembre 2022 augmentent de 2,2 % par rapport à 2021, soit au même rythme qu'au niveau national (+2,0 %). L'emploi marchand régional se rapproche ainsi de sa croissance au cours des cinq dernières années (+2,5 % en moyenne annuelle). Avec 59 300 emplois, il concentre 46 % du salariat régional et les effectifs du secteur dépassent de 7,1 % ceux de 2019.

L'emploi salarié dans l'hébergement-restauration augmente de 2,9 % par rapport à fin 2021. Avec 11 900 salariés, il regroupe un cinquième des effectifs du tertiaire marchand. Dans le commerce qui représente un tiers des effectifs salariés du tertiaire marchand, la progression de l'emploi est plus modérée (+0,8 % en un an). L'emploi se réoriente à la hausse dans les transports (+1,6 %). Enfin, les emplois en intérim continuent leur percée avec +4,9 % sur un an.

La croissance de l'emploi perdue dans la construction

En fin d'année 2022, dans le secteur de la construction, l'emploi salarié régional est supérieur de 1,3 % à son niveau de 2021, soit une hausse deux fois plus élevée qu'au niveau national (+0,7 %) ► **figure 6**. La croissance annuelle de l'emploi est plus

marquée en Haute-Corse (+2,1 %) qu'en Corse-du-Sud (+0,6 %). Après une croissance de +3,8 % en moyenne annuelle entre 2016 et 2021, ininterrompue en dépit de la crise sanitaire, ce ralentissement traduit non seulement un niveau d'emploi élevé mais aussi des difficultés de recrutements concomitantes à des baisses de mises en chantier. Avec 12 500 postes au 31 décembre 2022, le secteur représente 10 % de l'emploi salarié insulaire. Il dépasse de 9,2 % son niveau de 2019.

Stabilité de l'emploi dans l'industrie insulaire

Fin 2022, l'emploi industriel régional se stabilise avec +0,2 % du volume d'emplois de fin 2021. Sa croissance ralentit nettement par rapport à l'évolution annuelle moyenne entre fin 2016 et fin 2021 (+1,3 %). À l'inverse, en France hors Mayotte, l'emploi progresse de 1,2 % en un an contre 0,3 % en moyenne quinquennale. Avec 7 380 emplois au 31 décembre 2022, l'industrie représente 6 % du salariat régional. Dans le secteur agroalimentaire, les effectifs insulaires diminuent de 2,1 % en un an. Avec 2 800 emplois au 31 décembre 2022, ils représentent 38 % des salariés de l'industrie régionale. En revanche, l'emploi progresse légèrement (+0,6 %) dans la production d'énergie, eau et déchets, second sous secteur le plus important avec 2 500 salariés. Enfin, l'emploi salarié agricole demeure en hausse de 3,3 % en fin d'année. Avec 2 700 emplois, il représente 2 % de l'emploi salarié régional. ●

Marie-Pierre Nicolai (Insee)

► Pour en savoir plus

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse.
- Stat'UR Corse, Urssaf Conjoncture Corse.

► 1. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité

	Emploi au 31/12/2022 (milliers)	Évolution entre fin 2021 et fin 2022							Évolution entre fin 2019 et fin 2022
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	Total	
Corse-du-Sud	65,0	1,3	0,9	0,6	1,7	4,8	1,8	1,6	5,1
Haute-Corse	63,3	4,0	-0,6	2,1	2,8	4,8	1,5	2,1	7,5
Corse	128,3	3,3	0,2	1,3	2,2	4,9	1,7	1,8	6,3

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 5. Déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en 2022

	Effectifs (milliers)	Part (%)	Évolution 2022-2021 (%)	Effectifs (milliers)	Part (%)	Évolution 2022-2021 (%)	Effectifs (milliers)	Part (%)	Évolution 2022-2021 (%)
Corse	74	100	13	18	100	14	92	100	13
Corse du Sud	41	55	15	10	55	15	51	55	15
Haute Corse	33	45	11	8	45	13	41	45	11
Industrie	2	3	-1	1	7	2	4	4	0
Construction	3	4	-3	3	18	-1	6	7	-2
Tertiaire marchand	60	81	14	12	66	21	72	78	15
Dont commerce	12	16	2	4	24	14	16	17	5
Dont hébergement	26	35	18	3	18	40	29	31	20

Source : Déclarations préalables à l'embauche hors intérim, données brutes, Acoess-Urssaf.

► 6. Emploi salarié total par secteur d'activité

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2022 (milliers)	Évolution entre fin 2021 et fin 2022		Évolution entre fin 2019 et fin 2022		Évolution annuelle moyenne entre fin 2016 et fin 2021 ¹	
		Corse	France hors Mayotte	Corse	France hors Mayotte	Corse	France hors Mayotte
Agriculture	2,7	3,3	1,4	17,7	5,8	6,7	2,1
Industrie	7,4	0,2	1,2	3,4	1,6	1,3	0,3
Industrie agroalimentaire	2,8	-2,1	0,6	2,4	6,0	1,8	1,8
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	2,5	0,6	1,7	2,5	4,0	1,5	0,6
Biens d'équipement	0,2	2,4	1,9	8,3	0,6	5,9	0,0
Matériels de transport	0,2	-3,1	0,6	-36,2	-3,6	-7,6	-0,8
Autres branches industrielles	1,8	3,7	1,2	12,2	0,6	1,1	0,0
Construction	12,5	1,3	0,7	9,2	7,8	3,8	3,0
Tertiaire marchand	59,3	2,2	2	7,1	6,5	2,5	2,0
Commerce	19,6	0,8	0,7	6,5	5,5	2,8	1,5
Transports	7,2	1,6	0,7	1,3	1,8	1,4	1,0
Hébergement - restauration	11,9	2,9	4,7	9,5	7,3	3,5	2,5
Information - communication	1,6	1,2	5,3	11,8	13,1	3,5	3,5
Services financiers	2,7	2	2,1	6	4,8	1,5	0,9
Services immobiliers	1,1	-1,3	0,0	-7,7	3,3	1,3	1,5
Services aux entreprises hors intérim	9,0	3,9	2,8	7,7	8,4	1,7	2,7
Intérim	0,6	4,9	-1,2	28,1	4,7	23,1	3,7
Services aux ménages	5,7	4,6	2,7	11,4	8,5	1,2	0,9
Tertiaire non marchand	46,3	1,7	0,3	4,4	2	0,9	0,3
Total	128,3	1,8	1,3	6,3	4,5	2,0	1,3

¹ évolution qui aurait été observée pour l'emploi salarié total du secteur pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

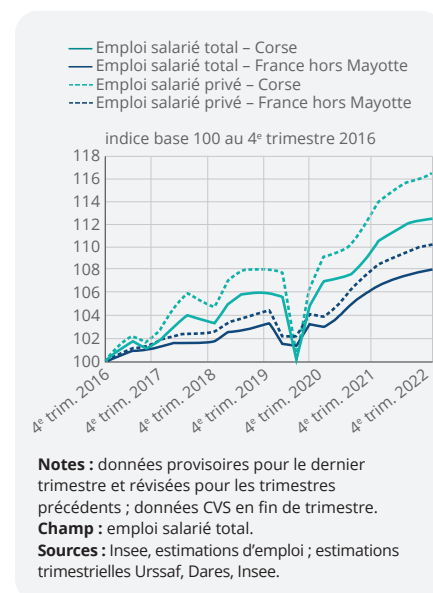
Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

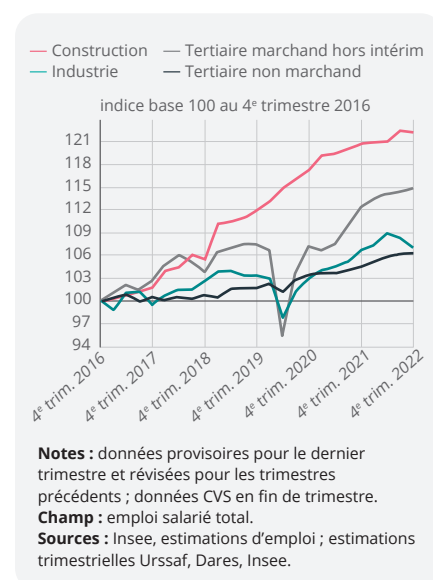
► Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en chômage partiel et en arrêt maladie). L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) a pu transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations ont été réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. En particulier, au troisième trimestre 2022, une bascule vers la source DSN a été opérée pour la fonction publique de l'État. Ce changement de source a pu entraîner une rupture de la saisonnalité de la mesure de l'emploi public ; les ruptures les plus nettes ont été neutralisées, mais certaines moins évidentes et plus légères peuvent subsister.

► 2. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié



► 3. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité



► 4. Nombre de déclarations préalables à l'embauche en 2019, 2020, 2021, 2022

